Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4651

23.9.2026

Avis du Comité économique et social européen

Accélérateur du pacte bleu — Technologie, compétences et finance pour un avenir résilient dans le domaine de l'eau

(avis d'initiative)

(C/2026/4651)

Rapporteure: **M^me^ Magdalena RZECZKOWSKA (PL-I)**

Corapporteure: **M^me^ Lea APPULO (IT-cat. 3)**

Conseillers	M. Andrea RUBINI (pour la rapporteure, groupe I) M. Udo Werner GATTENLÖHNER (pour la corapporteure, catégorie 3)
Décision de l'assemblée plénière	19.2.2026
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	Commission consultative des mutations industrielles
Adoption en commission	20.5.2026
Adoption en session plénière	18.6.2026
Session plénière n°	606
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	183/0/7

1. Conclusions et recommandations

1.1. Dans un contexte où les pénuries d'eau, les effets induits par le climat et la concurrence des usages affectent d'ores et déjà des secteurs essentiels de l'économie de l'Union européenne, et tout en insistant par ailleurs sur le fait que l'eau constitue un droit humain et un bien public, le CESE recommande de traiter l'eau comme un facteur critique de la production, indispensable à la compétitivité et à l'autonomie stratégique, et de l'ériger au rang de priorité stratégique à part entière dans toutes les politiques de l'Union.

1.2. La stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau et le pacte bleu pour l'Europe requièrent un cadre de mise en œuvre global et intersectoriel. L'accélérateur du pacte bleu aurait vocation à relier la transformation de l'industrie, les technologies intelligentes de gestion de l'eau, le développement de la main-d'œuvre et la mobilisation des investissements au moyen de feuilles de route claires, d'indicateurs et de mécanismes de rapport.

1.3. La résilience dans le domaine de l'eau doit être intégrée dans tous les instruments de politique industrielle de l'Union européenne, entre autres grâce à un «test de l'eau». Les considérations relatives à l'eau doivent devenir une condition explicite de l'octroi de permis, des investissements et des aides publiques, sous la forme notamment de mesures portant sur son utilisation rationnelle, sa réutilisation et sa rétention afin de réduire les fuites dans les systèmes et d'alléger la pression qui s'exerce sur les infrastructures.

1.4. Des systèmes de données solides et harmonisés sont essentiels, car sans données, l'action politique est impossible. Un espace européen des données relatives à l'eau devrait être créé pour assurer la transparence et la comparabilité et aux fins d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, ainsi que pour faciliter les investissements à l'échelle de l'Union.

1.5. Le CESE demande qu'il soit explicitement reconnu dans le règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles que la relation d'interdépendance entre l'eau et l'énergie constitue un aspect essentiel de la décarbonation et de la compétitivité de l'industrie, mettant ainsi en lumière les risques qui se posent pour les écosystèmes. Il demande que des mesures soient prises pour réduire la demande en eau, et tout particulièrement pour garantir la conformité avec des analyses d'impact sur l'eau réalisées dans le cadre de procédures simplifiées d'octroi de permis et au moment de désigner des zones d'industrialisation prioritaire.

1.6. L'acte législatif sur l'économie circulaire devrait inscrire l'eau au rang des ressources stratégiques et prévoir des exigences en ce qui concerne son utilisation rationnelle, sa réutilisation, une distribution adaptée à la finalité poursuivie, la prévention de la pollution et la récupération des ressources, eu égard à la relation d'interdépendance entre l'eau et l'énergie et aux cycles naturels de l'eau.

1.7. Les marchés publics devraient stimuler la demande de solutions circulaires et intelligentes dans le domaine de l'eau. L'accélérateur d'investissements pour la résilience dans le domaine de l'eau (WRIA) ([1]) devrait servir de plateforme pour regrouper les projets, y compris ceux portant sur les solutions fondées sur la nature et les zones humides en tant qu'infrastructures hydriques naturelles, améliorer la capacité à attirer les investissements, apparier les solutions à un financement, accélérer leur adoption par le marché et renforcer l'avance technologique de l'Europe. Le modèle du WRIA devrait être reproduit au niveau international.

1.8. La transition vers un modèle intelligent dans le domaine de l'eau nécessite une main-d'œuvre qualifiée. Les politiques en matière de compétences doivent épouser les transitions industrielle et environnementale. L'Académie européenne de l'eau (EWA) devrait constituer une plateforme axée sur la pratique aux fins d'un apprentissage tout au long de la vie dans l'ensemble du secteur de l'eau, dans le droit fil de l'union des compétences et de la stratégie européenne en matière de compétences.

1.9. Sur le même modèle que le principe de «primauté de l'efficacité énergétique», le CESE préconise l'intégration progressive du principe de «priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau» à titre d'exigence contraignante dans la législation de l'Union, les conditions exigées pour les financements et les décisions en matière de programmation et d'investissement, principe qui serait étayé par une méthodologie harmonisée de l'Union pour mesurer et surveiller l'utilisation rationnelle de l'eau tout au long du cycle de l'eau.

1.10. Le calcul de l'empreinte hydrique devrait être combiné à une gestion responsable afin de tendre vers cette utilisation rationnelle là où, localement, les risques liés à l'eau et l'impact sur la société sont les plus grands, et de maximiser ainsi, au niveau des bassins, la valeur ajoutée sur le plan environnemental, économique et social.

1.11. Le CESE préconise la mise en place d'un cadre européen rationalisé pour les financements dans le domaine de l'eau qui s'attacherait en priorité à constituer des réservoirs de projets solides, sur la base d'une vue d'ensemble des besoins d'investissement et moyennant une gouvernance simplifiée et un point d'accès unique aux financements (Fonds pour une transition bleue). Les catalogues d'investissements devraient systématiquement inclure les solutions fondées sur la nature, y compris les zones humides, en tant qu'actifs susceptibles d'être financés et porteurs de multiples avantages.

1.12. Dans le droit fil de sa préconisation consistant à conditionner les financements européens à des critères liés à l'eau, le CESE recommande à l'Union, en cas de dépassement des seuils admis en matière de fuites, de soutenir en priorité les projets prévoyant des résultats mesurables en ce qui concerne la réduction de ces fuites et d'éviter de financer une expansion des capacités là où l'on n'a pas apporté de corrections élémentaires pour les maîtriser.

1.13. La résilience dans le domaine de l'eau devrait devenir une priorité transversale des partenariats noués au titre de la stratégie Global Gateway, dont le volet consacré à l'éducation et aux compétences pourrait servir à mettre en mouvement l'accélérateur du pacte bleu dans l'action extérieure de l'Union, notamment dans le cadre des partenariats relatifs aux zones humides constitués pour soutenir les infrastructures et les solutions fondées sur la nature dans des pays partenaires.

2. **Observations générales**

2.1. Le CESE souligne que l'eau constitue un droit humain et qu'il est important d'aborder la politique de l'eau suivant une approche intégrée permettant d'articuler l'action menée en matière de politique sociale, d'environnement, d'industrie, d'innovation, de compétences et d'infrastructures. La gouvernance de l'eau et les cadres de financement qui s'y rapportent devraient préserver l'intérêt public et garantir un accès universel, abordable et équitable à l'eau et à l'assainissement. En y participant, le secteur privé peut apporter des ressources et une expertise supplémentaires, à condition que les pouvoirs publics demeurent entièrement responsables et redevables de la fourniture des services et des résultats en matière d'accès. L'accélérateur du pacte bleu devrait traduire les priorités stratégiques en mesures concrètes pour soutenir la transition vers une économie et une société intelligentes dans le domaine de l'eau, et fournir un cadre pratique pour relier la transformation de l'industrie, l'adoption de technologies intelligentes de gestion de l'eau, le développement de la main-d'œuvre et les investissements. Il devrait promouvoir des approches intégrées combinant les infrastructures «grises» avec des solutions fondées sur la nature, notamment les zones humides ([2]), qui agissent comme des «éponges» naturelles qui stockent, régulent et purifient l'eau.

([1]) Il s'agit d'une proposition de la Commission consistant à mettre en œuvre 20 projets pilotes innovants en matière de rétention naturelle et d'utilisation rationnelle de l'eau, réunissant des investisseurs locaux dans le domaine de l'eau, des fournisseurs de solutions et des acteurs confrontés à des problèmes afin d'inspirer des actions similaires dans l'ensemble de l'Union.

([2]) Dans le présent avis, le terme «zones humides» est utilisé au sens de la convention de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine.

2.2. Le CESE souligne que cette transition doit être socialement juste et inclusive. L'accélérateur devrait renforcer la participation des citoyens, de la jeunesse, de la société civile, des populations locales et des peuples autochtones à la gouvernance de l'eau, afin d'instaurer la confiance et de susciter une large adhésion aux mesures qui sont prises, et de faire évoluer les comportements dans le sens d'une résilience dans le domaine de l'eau.

2.3. L'accélérateur devrait assurer la cohérence des initiatives prises par l'Union et réduire la fragmentation des politiques menées, en colmatant les brèches entre ces politiques et leur mise en œuvre, en favorisant la collaboration entre les parties prenantes et en intégrant la résilience dans le domaine de l'eau dans le modèle économique et social de l'Europe. Il devrait stimuler à la fois la transformation de la demande, en encourageant une utilisation rationnelle et circulaire de l'eau, mais aussi le déploiement du côté de l'offre, en accélérant l'adoption à la bonne échelle des technologies et des solutions. Cette cohérence devrait être assurée au moyen d'une programmation intégrée et de la mise en œuvre d'infrastructures «grises» et «vertes» en combinaison avec des solutions fondées sur la nature au niveau des bassins et des territoires. La restauration de la rétention d'eau dans les milieux naturels devrait être envisagée comme un instrument essentiel, car elle réduit le ruissellement, limite la pollution et allège la pression qui s'exerce sur les infrastructures, améliorant ainsi le bilan en matière d'utilisation rationnelle de l'eau et la résilience sur le long terme.

2.4. Le CESE préconise une plus grande cohérence entre l'action intérieure et extérieure de l'Union, notamment dans le cadre de la stratégie Global Gateway, afin de positionner l'Europe comme un champion mondial de la diplomatie bleue. À ce titre, la résilience dans le domaine de l'eau devrait être érigée en priorité transversale, et les partenariats relatifs aux zones humides devraient venir soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et renforcer la coopération avec les pays partenaires.

2.5. *La technologie comme facteur clé d'une industrie européenne intelligente dans sa gestion de l'eau*

2.5.1. L'eau est une ressource productive stratégique pour l'économie de l'Union européenne, au même titre que l'énergie. Des systèmes fiables d'approvisionnement en eau constituent le socle des processus et des chaînes d'approvisionnement de l'industrie, ce qui a été reconnu dans le pacte pour une industrie propre. La politique industrielle devrait intégrer plus systématiquement la résilience dans le domaine de l'eau. Les textes législatifs et les stratégies doivent tenir compte des risques croissants liés à l'eau qui pèsent sur les investissements, les coûts, l'octroi de permis et la viabilité à long terme, y compris en ce qui concerne la dépendance de l'industrie à l'égard du bon fonctionnement de systèmes hydriques soutenus par des écosystèmes qui, comme les zones humides, régulent la disponibilité et la qualité de l'eau.

2.5.2. La décarbonation et la résilience dans le domaine de l'eau sont intrinsèquement liées. De nombreux procédés sobres en carbone augmentent la demande en eau, et les systèmes hydriques sont à leur tour dépendants de l'énergie. Le CESE préconise, à l'appui du pacte bleu pour l'Europe, des investissements dans des technologies propres, y compris dans l'utilisation circulaire des sous-produits du dessalement ([3]).

2.5.3. Le CESE estime que le règlement relatif à l'accélération des capacités industrielles devrait explicitement reconnaître que la relation d'interdépendance entre l'eau et l'énergie constitue un aspect essentiel de la décarbonation et de la compétitivité. Ce texte devrait:

— intégrer l'utilisation rationnelle de l'eau et sa réutilisation dans des mécanismes de marché pour les matériaux bas carbone;

— accélérer l'octroi de permis pour les technologies de recyclage et d'utilisation rationnelle de l'eau;

— promouvoir des infrastructures partagées au sein de pôles industriels; et

— soutenir une gestion numérique de l'eau à des fins de surveillance et d'optimisation.

Les stratégies industrielles devraient également promouvoir les solutions fondées sur la nature, notamment les zones humides, pour améliorer la rétention de l'eau et réduire les risques systémiques. Le CESE adresse une mise en garde en ce sens qu'une accélération des technologies propres et propices à la décarbonation risque d'accroître la pression exercée sur les ressources en eau et les infrastructures hydriques, et qu'il conviendrait en conséquence de systématiquement tenir compte de leur impact sur la demande en eau et la gestion de cette ressource.

2.5.4. Le CESE demande que l'on adopte, à l'égard du développement de technologies propres, une approche globale qui tienne compte de la relation d'interdépendance entre l'eau et l'énergie. Afin d'en limiter les conséquences sur les ressources en eau, le CESE demande que l'on se conforme aux analyses d'impact réalisées dans le cadre de la simplification des procédures d'octroi de permis et qu'il soit tenu compte de la demande en eau lors de la désignation des «zones d'industrialisation prioritaire» dans les États membres. Il convient, dans le cadre de cette mesure, non seulement de soupeser les évaluations environnementales et climatiques des territoires concernés, mais aussi de prendre en considération la demande concentrée en eau et les besoins de nouvelles infrastructures hydriques qui en découlent.

([3]) JO C, C/2026/14, 16.1.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/14/oj, JO C, C/2026/2542, 22.5.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/2542/oj. Avis du CESE sur la stratégie «Battery Booster» (JO C, C/2026/3230, 2.7.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/3230/oj).

2.5.5. Il devrait être explicitement reconnu dans l'acte législatif sur l'économie circulaire que l'eau, y compris les eaux usées et les boues, constitue une ressource stratégique et un facteur de production, au même titre que les matériaux et l'énergie, et l'utilisation rationnelle de l'eau, sa réutilisation et la prévention des fuites devraient y être traitées comme des éléments centraux de la circularité. Ce texte devrait:

— donner la priorité aux solutions circulaires et économes en eau dans la programmation et les grands investissements;

— promouvoir la réutilisation de l'eau, au-delà de l'irrigation et dans tous les secteurs;

— soutenir l'introduction de critères en matière de qualité, de sécurité sanitaire et de fin du statut de déchet à l'échelle de l'Union pour l'eau de récupération et les nutriments récupérés;

— encourager des critères circulaires liés à l'eau dans les marchés publics afin de stimuler la demande; et

— améliorer le contrôle de la pollution à la source.

La circularité devrait également tenir compte de la relation d'interdépendance entre l'eau et l'énergie ainsi que des cycles naturels de l'eau, sachant que les solutions fondées sur la nature favorisent la rétention de l'eau et la recharge des nappes.

2.5.6. L'accélérateur du pacte bleu devrait appliquer le principe de «priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau» grâce, toujours dans ce même domaine de l'eau, à des technologies de gestion numérique, à des systèmes de surveillance, à la réutilisation et à des infrastructures circulaires. Les catalogues d'investissements devraient systématiquement inclure les solutions fondées sur la nature en tant qu'actifs susceptibles d'être financés et porteurs d'avantages au regard des objectifs relatifs à l'eau, au climat et à la biodiversité.

2.5.7. Le CESE recommande à la Commission d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes, une méthodologie commune pour mesurer et surveiller l'utilisation rationnelle de la ressource tout au long du cycle de l'eau, sur la base des bilans hydrologiques des bassins versants et d'indicateurs comparables. Cette démarche devrait réduire la consommation d'eau, alléger la pression exercée sur les masses d'eau et soutenir les objectifs nationaux et sectoriels propres à contribuer au but que s'est fixé l'Union d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau d'au moins 10 % d'ici 2030, et dans le même temps tenir compte des fonctions que remplissent les écosystèmes, et notamment les zones humides, en tant que régulateurs naturels de la quantité et de la qualité de l'eau.

2.5.8. La mise en œuvre du principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau nécessite une adoption plus rapide des meilleures solutions disponibles. Le CESE invite la CCI de l'EIT consacrée à l'eau à favoriser le déploiement des innovations, à renforcer les compétences et les capacités de mise en œuvre et à encourager les partenariats industriels, en complément d'initiatives telles que l'EWA et le WRIA.

2.5.9. Le CESE préconise une meilleure collecte de données, une surveillance numérique de l'eau et des rapports publics sur les bilans hydrologiques, afin de pouvoir suivre les progrès obtenus en matière d'usages rationnels. Le plan d'action à l'échelle de l'Union sur la numérisation dans le secteur de l'eau devrait accélérer les investissements dans des systèmes de gestion numérique de l'eau qui soient sûrs, interopérables et viables financièrement, ainsi que dans les technologies économes en eau, les solutions circulaires dans le domaine de l'eau et le renforcement des capacités dans tous les secteurs. Au-delà des seuls gains obtenus sur le terrain d'une utilisation rationnelle, des investissements complémentaires dans la restauration des écosystèmes restent essentiels pour garantir sur le long terme la disponibilité de l'eau et la résilience en la matière.

2.5.10. Le CESE est favorable à une initiative européenne de «compteurs intelligents pour tous» qui garantisse une large couverture des usagers et des services, afin d'aller plus vite dans le domaine d'une utilisation rationnelle de l'eau. Des systèmes de données normalisés et interopérables devraient venir étayer un système de comptabilité de l'eau au niveau de l'Union. Les États membres devraient fixer des objectifs intermédiaires clairs en vue d'atteindre une couverture substantielle d'ici 2035 et d'intégrer ces dispositifs à tous les nouveaux raccordements et lors des travaux de renouvellement des réseaux.

2.5.11. En ce qui concerne la directive sur l'eau potable, le CESE réitère son appel en faveur d'une présentation anticipée des plans nationaux de réduction des fuites. Afin de renforcer la transparence et la comparabilité des données, l'acte délégué à venir devrait exiger la publication d'indicateurs concernant les fuites constatées, des plans d'action nationaux et de points réguliers sur les progrès accomplis. La Commission devrait également préciser que les plans nationaux doivent faire de la surveillance numérique une priorité et accélérer le déploiement des compteurs intelligents dans tous les États membres.

2.6. *Les compétences et le renforcement des capacités au service de la transition dans le domaine de l'eau*

2.6.1. La transformation des systèmes hydriques nécessite de l'innovation, de nouvelles compétences et des capacités professionnelles. La gestion moderne de l'eau est de plus en plus tributaire d'une expertise numérique; or, le secteur européen de l'eau connaît des difficultés structurelles sur le plan de sa main-d'œuvre, parmi lesquelles on pourra citer l'évolution de la démographie, la fragmentation des formations et une faible attractivité. La politique en matière de compétences et la politique industrielle doivent être étroitement alignées, et l'accélérateur du pacte bleu devrait mettre davantage l'accent sur les capacités de mise en œuvre.

2.6.2. Le CESE souligne qu'il est nécessaire de renforcer l'éducation, la formation et le développement professionnel tout au long de la chaîne de valeur de l'eau. Des initiatives telles que l'EWA peuvent aider à harmoniser l'écosystème européen des compétences grâce à l'échange de connaissances et à la pluridisciplinarité, mais aussi donner plus de visibilité aux métiers de l'eau et favoriser l'avance technologique de l'Europe dans le domaine des solutions liées à l'eau. Il faudrait développer les voies d'entrée pour les jeunes, notamment les stages rémunérés et les postes de débutants. La formation devrait couvrir les technologies intelligentes de gestion de l'eau, les solutions fondées sur la nature dans le milieu naturel et une programmation intégrée des secteurs de l'eau et de l'affectation des sols, accompagner partout en Europe les travailleurs, les pouvoirs publics, les professionnels du secteur de l'eau et les habitants dans une démarche de montée en compétences et de reconversion, et essaimer à l'international grâce aux cadres et aux partenariats de l'action extérieure de l'Union.

2.6.3. L'EWA ne doit pas créer de nouveaux freins bureaucratiques mais au contraire servir de plateforme de coordination et de facilitation pour mettre en relation les institutions existantes, les prestataires de formation, les services publics, les industries, les pouvoirs publics à tous les niveaux, les syndicats et les organisations de la société civile, en se concentrant sur des compétences pratiques et opérationnelles, en complément des systèmes éducatifs existants.

2.6.4. Le CESE préconise une démarche de formation des formateurs pour renforcer les systèmes locaux de formation, adapter les programmes d'études aux besoins nationaux et faciliter le transfert de connaissances au sein de l'Union et avec les pays partenaires. On devrait se servir du volet consacré à l'éducation et aux compétences de la stratégie Global Gateway comme d'un levier à l'appui de l'accélérateur du pacte bleu dans le cadre de l'action extérieure de l'Union, en soutenant le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et des possibilités de formation inclusives à destination des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et d'autres catégories vulnérables, y compris celles et ceux qui sont en dehors des systèmes d'éducation formelle, afin d'élargir la participation et de renforcer une appropriation locale de ces questions.

2.6.5. La CCI de l'EIT consacrée à l'eau pourrait devenir une plateforme européenne clé pour articuler les compétences, les connaissances et leur adoption par le marché dans l'ensemble du secteur de l'eau. Le CESE recommande que cet organe de l'EIT travaille en étroite collaboration avec des initiatives telles que l'EWA pour renforcer le développement des compétences et de la main-d'œuvre, et ainsi favoriser une croissance durable et la création d'emplois. Elle devrait également encourager les partenariats internationaux et les initiatives de déploiement à grande échelle, afin de positionner l'Europe comme un champion mondial des solutions de résilience dans le domaine de l'eau.

2.7. *Financer la transition vers une société et une économie intelligentes dans le domaine de l'eau*

2.7.1. Des investissements considérables sont nécessaires pour concrétiser la résilience dans le domaine de l'eau. Il ressort de la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau qu'il manque en Europe 23 milliards d'euros d'investissements et que 255 milliards d'euros seront nécessaires d'ici 2030 rien que pour la distribution d'eau et l'assainissement si l'on veut se conformer aux directives sur l'eau potable et sur les eaux urbaines résiduaires, sans même parler des autres besoins économiques et industriels ([4]). En dépit de tous ces éléments, l'eau reste un domaine structurellement sous-financé. Alors même que des capitaux sont disponibles, leur déploiement est freiné par la fragmentation, la complexité, des réservoirs de projets limités et un manque de normalisation. Il est essentiel de s'attaquer à ces obstacles si l'on veut débloquer des investissements susceptibles de générer d'importants rendements économiques et de soutenir la création d'emplois et la compétitivité ([5]).

2.7.2. Au niveau mondial, les besoins sont encore plus grands: les objectifs de préservation et de restauration des zones humides nécessitent entre 275 et 550 milliards de dollars par an, et il s'agit de restaurer au moins 123 millions d'hectares ([6]). Ces chiffres mettent en évidence le rôle critique des infrastructures naturelles et des solutions fondées sur la nature pour le stockage de l'eau, sa régulation et la résilience en la matière, éléments qui devraient être privilégiés en tant qu'investissements stratégiques dans les cadres de financement de l'Union mais aussi internationaux, y compris au moyen de la stratégie Global Gateway et de partenariats structurés avec des pays tiers.

([4]) Water Europe, 2024.

([5]) Il est attesté que les investissements dans le domaine de l'eau sont un moteur de croissance, puisqu'on estime que chaque euro investi rapporte 2,35 euros de production économique et que l'on crée environ 16 000 emplois à chaque fois que l'on investit un milliard d'euros en dépenses en capital. Source: document de prise de position de Water Europe sur le cadre financier pluriannuel, à partir des tableaux internationaux des entrées-sorties de l'OCDE, *Éditions OCDE*, Paris, 2023.

([6]) *Perspectives mondiales des zones humides*.

2.7.3. Le CESE souligne que l'eau n'est plus seulement un enjeu environnemental ni une question d'information ESG, mais qu'elle est devenue un facteur de plus en plus critique de l'évaluation des risques financiers et de la stabilité économique. Les risques liés à l'eau figurent désormais au rang des principaux risques de crédit au niveau mondial ([7]) et pèsent de plus en plus dans la notation de crédit des emprunteurs souverains et des entreprises, ce qui a des conséquences directes sur l'accès au financement et le coût du capital. L'absence de stratégies efficaces de gestion de l'eau est susceptible d'augmenter les risques d'investissement, de restreindre les possibilités de financement et d'influer sur les choix d'implantation des industries, tous ces éléments mettant en évidence la nécessité d'investir davantage dans la résilience dans le domaine de l'eau, y compris dans les solutions fondées sur la nature et les infrastructures «vertes et grises» intégrées.

2.7.4. Le CESE souligne qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation correcte de l'eau tout au long du cycle hydrologique, en reconnaissant les fonctions sociales, environnementales et économiques qu'elle remplit, afin d'améliorer l'évaluation des risques et la prise de décision en lien avec l'eau et de débloquer des investissements en faveur de systèmes durables et résilients du point de vue de l'eau.

2.7.5. Les ressources publiques ne suffiront pas à elles seules à combler le déficit d'investissement, et il sera donc essentiel de mobiliser des capitaux privés. Le CESE invite la Banque européenne d'investissement et les banques nationales de développement à allouer des financements spécifiques, à mettre au point des instruments financiers sur mesure, par exemple des mécanismes de financement mixte et de partage des risques, et à fournir un soutien sous la forme de conseils pour améliorer la préparation des projets. Les États membres devraient compléter ces démarches au moyen de stratégies de financement ciblées, par exemple des obligations souveraines «bleues» ou «vertes» et des incitations fiscales. Le CESE fait valoir par ailleurs l'importance d'outils opérationnels tels que le «mécanisme éponge», afin de pouvoir regrouper les projets, réduire les risques liés aux investissements et traduire les objectifs stratégiques en débouchés pour les financements.

2.7.6. Des initiatives telles que le WRIA pourraient aider à développer des réservoirs d'investissements pour des projets dans le domaine de l'eau, améliorer leur préparation et donner plus de visibilité aux institutions financières et aux investisseurs. Le CESE voit le WRIA comme une plateforme opérationnelle qui permet d'accélérer les investissements dans le domaine de l'eau en établissant un lien entre les risques et les besoins liés à l'eau et les possibilités d'investissement, en rapprochant les acteurs confrontés à des problèmes, les fournisseurs de solutions et les investisseurs, et en rendant possibles la mise à l'essai et le développement à la bonne échelle des modèles de financement et de subvention.

2.7.7. Le WRIA devrait être axé sur la demande et se concentrer sur des enjeux clés tels que la rareté de l'eau, la pollution, les risques d'inondation ou de sécheresse, ou encore les besoins en infrastructures. Ce dispositif devrait être étendu via des pôles régionaux au sein d'un cadre de l'Union cohérent et moyennant des méthodologies communes. Ces pôles devraient favoriser l'apprentissage grâce à un suivi, une évaluation et une diffusion systématiques des résultats, y compris des enseignements tirés des projets infructueux. Les laboratoires vivants dans le domaine de l'eau peuvent faciliter l'expérimentation, la validation et la transposition à plus grande échelle de solutions, y compris des approches fondées sur la nature et hybrides, dans des conditions réelles, ainsi que leur capacité à attirer les investissements et à évoluer vers des configurations à plus grande échelle. Il y aurait lieu également de reproduire le modèle du WRIA à l'international grâce à une coopération structurée.

2.7.8. Le CESE préconise un cadre européen cohérent des financements dans le domaine de l'eau, un Fonds pour une transition bleue, pour aligner les capitaux publics et privés, améliorer la gouvernance et donner plus de visibilité aux possibilités d'investissement. Ce cadre devrait apporter plus de clarté et améliorer la gouvernance en fournissant un point d'accès unique pour les investissements dans tous les volets du cadre financier pluriannuel et en combinant investissements publics et modes de financement innovants. Il devrait reposer sur une cartographie claire des besoins d'investissements liés à l'eau. On pourrait ainsi concevoir et hiérarchiser de manière stratégique les financements, de telle manière à en optimiser les résultats et l'impact, et garantir ainsi la réalisation effective des objectifs de la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau. Un usage durable et responsable de l'eau doit devenir un critère primordial dans tous les fonds de l'Union.

2.7.9. La résilience dans le domaine de l'eau va au-delà des seules politiques menées dans le domaine du climat et de l'environnement. Toutefois, la résilience dans le domaine de l'eau et la résilience face au changement climatique se renforcent mutuellement et il convient de les traiter de façon simultanée là où il existe des points d'intersection. Il faudrait conditionner les financements liés au climat et à l'eau à des critères de résilience dans le domaine de l'eau, ce qui contribuerait à réduire les risques et encouragerait l'intégration d'infrastructures «bleues» et «vertes» aux côtés des solutions techniques et naturelles.

2.7.10. Il est essentiel de disposer de données solides et harmonisées pour étayer des décisions efficaces en matière de gouvernance et d'investissement, notamment grâce à une cartographie systématique des besoins liés à l'eau. La mise en place d'un système européen unique de comptabilité de l'eau, un espace européen des données relatives à l'eau, comme «source unique d'autorité» en la matière, devrait permettre d'orienter les politiques, de hiérarchiser les investissements et de garantir l'obligation de rendre des comptes.

([7]) Moody's, conditions de crédit à l'échelle mondiale en 2026.

2.7.11. Ce cadre devrait également appuyer l'action extérieure de l'Union, notamment dans le cadre de la stratégie Global Gateway, en renforçant la dimension de l'eau dans l'ensemble des partenariats internationaux et des initiatives d'investissement. Des partenariats relatifs aux zones humides devraient être mis en place pour soutenir le développement des infrastructures, le recours aux solutions fondées sur la nature et les efforts déployés pour faire progresser la coopération numérique dans le domaine de l'eau, faisant ainsi de la résilience dans le domaine de l'eau un moteur du développement durable, de l'adaptation au changement climatique et de la croissance économique.

Bruxelles, le 18 juin 2026.

Le président
du Comité économique et social européen
Séamus BOLAND